

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 01/2010

Relatif à la gestion et aux comptes 2009

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles

- 93 a) à g) de la loi sur les communes du 28 février 1956, mise à jour le 1^{er} juillet 2005,
- 34 et suivants du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, mis à jour le 1^{er} avril 2004,
- 96 du règlement du Conseil communal du 23 avril 2007

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion durant l'année 2009. Elle tient à adresser des remerciements à toutes celles et à tous ceux, qui par leur savoir, leur engagement et leur disponibilité, apportent une contribution essentielle à la bonne marche des affaires de notre commune, ainsi qu'au maintien et au développement de la qualité de vie des habitants d'Etoy.

ADMINISTRATION ET PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Nicolas Charotton, employé de voirie depuis 1 an, a décidé de reprendre une activité dans sa profession de base. Pour lui succéder, la Municipalité a engagé M. Laurent Aubert de St-George dès le 1^{er} octobre 2009.

M. Denis Pittet, concierge, a fêté ses 20 ans d'activité au service de la commune.

FINANCES

Malgré des prévisions économiques annoncées très défavorables, nous avons pu maintenir les chiffres de 2008, qui étaient, nous devons le reconnaître, plus élevés que ceux du budget 2009. En clair, les impôts des personnes physiques ont augmenté tant pour le revenu que pour la fortune. Une partie de ce phénomène est certainement dû au fait de l'arrivée de nouveaux habitants. Les impôts à la source et frontaliers ont suivi le même courant. Seul l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a connu une nette baisse en 2009, mais est toujours en dessus de nos prévisions budgétaires. Les droits de mutations ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers ont littéralement explosé. Mais attention, car avec la nouvelle réglementation du calcul de la péréquation, ceux-ci vont se restreindre dans le futur.

En règle générale, nous pouvons constater que les dépenses telles que budgétées ont été bien respectées, alors que certaines recettes sont plus élevées.

N'oublions quand même pas que l'excellent résultat final englobe le solde de la facture sociale et péréquation 2008 en notre faveur, soit au total CHF 609'862.--, (72.4514= 490'362.-- + 22.4522= 129'803.--). Pour rappel, ces montants n'étaient pas encore connus lors de l'établissement du budget 2009.

Vu que tous les ouvrages et immeubles du patrimoine administratif dont les comptes sont définitivement bouclés au 31.12.2009 ont été totalement amortis, nous avons porté la somme de CHF 1'900'000.-- en augmentation du compte de réserve pour travaux futurs.

URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS

21 projets ont été soumis à l'enquête publique en 2009, et 12 projets de minime importance ont été autorisés avec dispense d'enquête publique.

Les principaux projets autorisés durant l'année 2009 sont :

- 1 bâtiment destiné à l'industrie et l'artisanat de 10'000 m2 de plancher
- Le bâtiment scolaire

L'activité de ce secteur est demeurée importante.

SERVICE DES EAUX

Réseau de distribution

- Réparation d'une fuite sur la conduite de refoulement de la Vosettaz.
- Contrôle de fuite sur tout le réseau par une entreprise spécialisée (décelé une fuite sur conduite privée).
- Remplacement d'une vanne de prise en Pra-Riondet.
- Pose de 9 prises et de 10 compteurs dans le cadre de nouvelles constructions.
- Remplacement d'une conduite et d'une BH dans le cadre de la construction Micasa-Migrolino en Noyer-Girod.
- Pose d'une nouvelle introduction et déplacement d'une BH à la Tuilière.
- Pose d'une nouvelle conduite d'eau, (bouclage ouest) Rte de l'Industrie – En Folliar, sous la route nationale N1 – les CFF et la route d'Allaman (forage dirigé)

Borne hydrant (BH)

- Pose d'une nouvelle BH en Pallatex
- Remplacement complet d'une BH et de son alimentation à la Romanèche.
- Révision de 23 BH dont 8 avec changement du corps supérieur.

Réseau d'irrigation

- Réparation d'une fuite sur le réseau de la zone III au chemin de la Corniche.
- Pose d'une prise d'irrigation sur la parcelle communale En Pra-Riondet.
- Réparation de la pompe de remise en pression de la zone IV
- Pour cet exercice, la consommation d'eau d'irrigation est de 223'500 m³.

Fontaines

- Réfection complète de la fontaine du bas de la Romanèche.

Station de pompage de la Vosettaz

- Changement de 2 clapets de retenue, du compteur de sortie et de sonde de niveau.
- Désensablage du puits.

Station des Pontets

- Changement d'un moteur de pompe HP.
- Suite de la nouvelle étude pour la délimitation des zones de protection de Chanivaz suite au « recours Cornaz ».

Source Tronchin

- Rejet par le Tribunal administratif du recours Grin et consorts relatif à la légalisation des zones de protection.

Réservoir des Rippes

- Construction du nouveau réservoir avec mise en eau provisoire en décembre.
- Pose de la conduite de liaison avec le réseau d'eau de Lavigny.
- Pose du câble d'alimentation électrique avec raccordement sur le réseau de la Romande Energie à Lavigny.

Plan directeur des eaux (PDDE)

- Réception des remarques du SCAV et de l'ECA suite à la mise en consultation du plan directeur de la commune.

EGOUTS ET EPURATION

Réseau

- Curage des collecteurs EC et EU, toujours selon le programme établi sur 3 ans.
- Réparation d'un tronçon du collecteur intercommunal EU (chemisage) Buchillon-Etoy en Senaugin.
- Réparation d'un collecteur EU, sous la RC1.

STEP INTERCOMMUNALE

Les coûts supérieurs au budget sont dus en particulier à :

- La quantité de boues plus élevée que prévu.
- La chloration des eaux rejetées au lac (été sec).
- L'énergie du réseau suite à l'arrêt du Totem.
- L'augmentation des EH.

SERVICE DEFENSE INCENDIE (SDIS)

- Les coûts sont encore bien maîtrisés pour cet exercice.

ROUTES ET ECLAIRAGE PUBLIC

Explications des travaux effectués en 2009 :

Créations de 6 places de parc dans le quartier Tuilière-Gare ainsi que pose de candélabres et pose d'un tube en attente en traversée de route en prévision du passage sous-voie :

CHF 42'123.-- pour le génie civil et CHF 9'229.80 pour l'achat des candélabres.

Création d'un chemin gravillonné de la route de la Plantay à l'entrée de la propriété Amaudruz. Selon accords datant de la création d'une piste cyclable le long de la route Suisse

CHF 15'232.35.

Aménagement à la hâte de 3 nouveaux arrêts de bus à la Route de l'Industrie, Route d'Allaman et route Suisse suite au prolongement de la ligne 714 :

CHF 34'168.65 pour le génie civil et CHF 7'209.20 pour les arrêts proprement dits et leur signalétique.

TRANSPORTS PUBLICS

La rénovation de la halte CFF est en cours et les tractations pour améliorer la cadence des dessertes train et bus semblent à bout touchant mais nous n'avons pas encore de confirmation officielle.

BATIMENTS

Les principaux travaux effectués durant l'année 2009 auront été l'aménagement des locaux de l'ancienne poste afin d'y accueillir l'épicerie. La Municipalité n'a pas entrepris de travaux majeurs aux autres bâtiments communaux si ce n'est les travaux d'entretien courants. Pour des détails chiffrés, nous vous remercions de vous référer aux comptes communaux dans lesquels toutes les dépenses sont justifiées compte par compte.

ECOLES

Les effectifs des élèves pour notre Commune restent stables.

Les travaux pour la construction du collège "Les Communaux" ont débuté en octobre 2009, les élèves de 5ème et 6ème année des communes de St-Livres, Lavigny, Buchillon et Etoy, prendront possession des locaux le 23 août 2010.

Nous continuons à offrir des devoirs surveillés qui sont fort appréciés et se déroulent 3 fois par semaine les lundis, mardis et jeudis avec une bonne fréquentation.

Quelques problèmes de discipline ont été constatés dans le cadre des transports scolaires et plus précisément dans le bus-articulé, qui, pour mémoire, est considéré comme un bus de ligne. Une séance organisée dans le cadre de l'APE a réunis parents, autorités politiques et transporteurs. Afin de pouvoir contrôler certains débordements, une surveillante a été engagée par le comité exécutif des écoles, l'action de cette personne semble porter ses fruits.

Les travaux pour la constitution d'une association de communes dans le cadre des établissements scolaires d'Aubonne et environs et Gimel/Etoy et environs ont débutés durant cette année 2009, un préavis vous sera soumis avant la fin de l'année 2010 pour l'adhésion à cette association.

POLICE

Comme par le passé, les déprédations se poursuivent dans le village : graffitis, balises le long des routes, bancs abimés au bord de divers chemins, poubelles cassées.

La verbalisation par la police cantonale ayant à nouveau pris l'ascenseur, nous constatons une légère amélioration dans le parcage des voitures sur les places réservées aux commerces au centre du village.

SOCIAL

Notre participation à l'AJEMA est restée stable pour l'année 2009, nous avons continué à soutenir avec une subvention de CHF 60'000 la Crèche/Garderie/UAPE la Petite Maisonnée et avons également versé CHF 5'000 au Jardin d'enfants "Rikiko" à Lavigny. Malheureusement, ce dernier fermera définitivement ses portes au mois de juin 2010.

POPULATION

Le service de statistique du Canton de Vaud indique, pour Etoy, au 31.12.2009, une population de 2'698 habitants dont 1'902 Suisses et 796 Etrangers.

Le nombre des Etrangers diffère sensiblement de celui figurant dans le "P'tit Etierruz" en raison des permis « L » (courte durée, max. 364 jours) qui ne sont pris en compte que dès le second contrat de travail et surtout des Etrangers qui ne figurent dans la statistique cantonale que lorsqu'ils ont reçu leur permis alors que nous les avons déjà inscrits comme résidents. Notre population étrangère réelle est donc de 815 habitants dont le pourcentage par nation est démontré dans le graphique ci-dessous.

Nous avons enregistré, en 2009 :

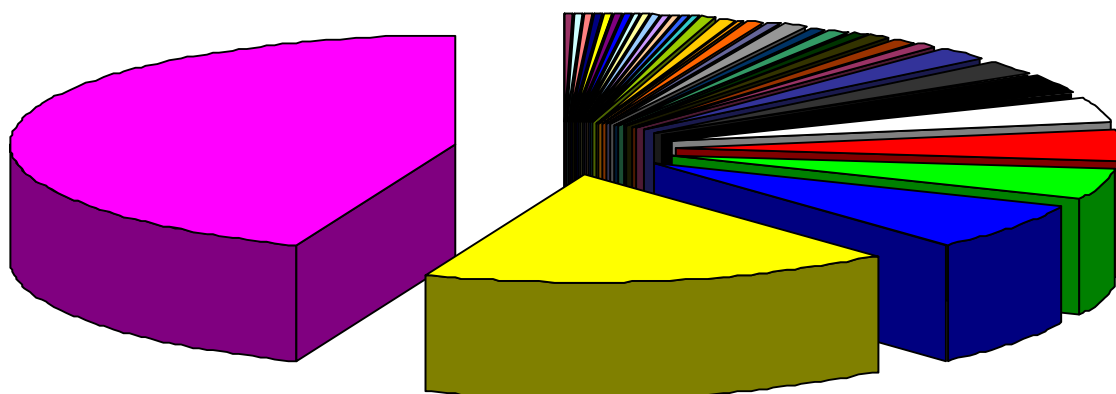
343 arrivées (180 Suisses et 163 Etrangers) dont 23 naissances.

293 départs (186 Suisses et 107 Etrangers) dont 21 décès (6 au village et 15 à la Résidence « Le Pacific »)

Notre guichet a une fréquentation moyenne de 10 à 15 personnes par jour et les appels téléphoniques varient entre 20 et 30 par jour. Un bon tiers des ces appels et visites ont trait aux diverses locations de locaux communaux ainsi qu'à la vente des cartes journalières CFF.

Les frontaliers, au nombre de 158, ne sont pas compris dans cette statistique puisque non résidents de la commune mais l'entier du travail administratif incombe à la commune du lieu de travail, donc à Etoy. Depuis le 15.02.2010, les passeports sont établis à Lausanne d'où une baisse de travail pour le contrôle des Habitants. Malheureusement, ce gain de quelques heures par semaine a été largement compensé par le travail dû à l'harmonisation des registres.

Répartition des habitants par nationalité



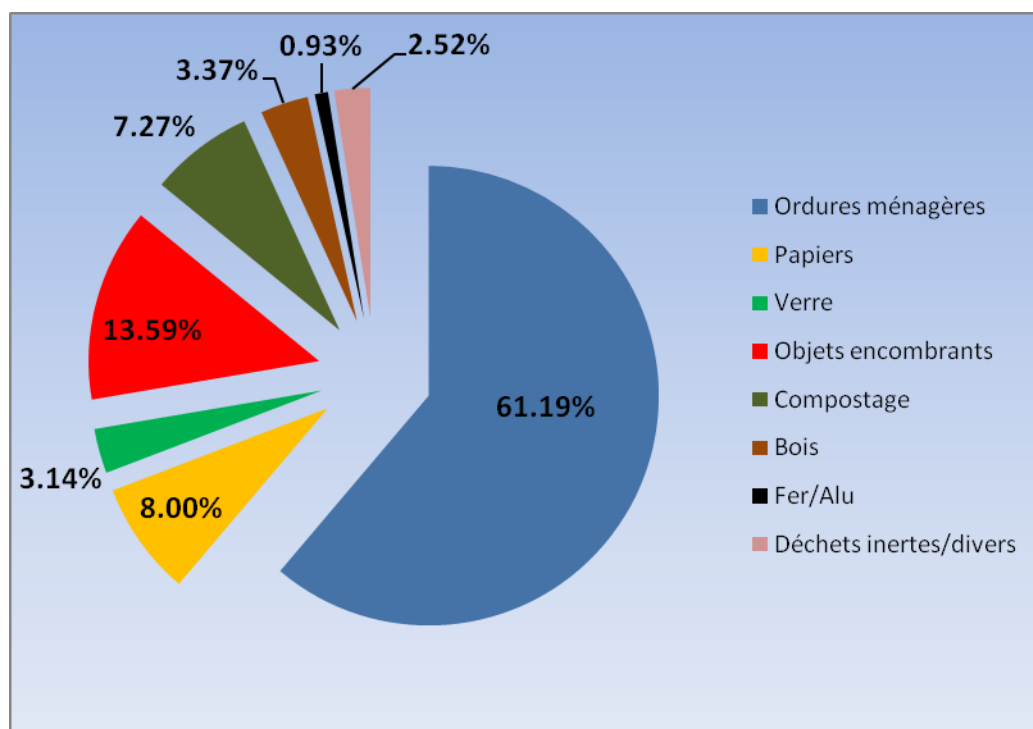
■ Cameroun - 1	■ Chine - 1	□ Congo - 1	□ Côte d'Ivoire - 1	■ Croatie - 1
■ Equateur - 1	■ Hongrie - 1	□ Irak - 1	■ Kazakhstan - 1	■ Liban - 1
■ Luxembourg - 1	■ Macédoine - 1	■ Moldova - 1	■ Nouvelle Zélande - 1	■ République Dom. - 1
■ Roumanie - 1	■ Taiw an - 1	□ Tunisie - 1	■ Turquie - 1	■ Ukraine - 1
■ Algérie - 2	■ Madagascar - 2	■ Norvège - 2	■ Vietnam - 2	■ Yougoslavie - 2
■ Suède - 3	■ Danemark - 4	■ Finlande - 4	■ Maroc - 4	■ Russie - 4
■ Autriche - 5	■ Japon - 5	■ Brésil - 6	■ Canada - 6	■ Chili - 6
■ Irlande - 6	■ Serbie Monténégro 6	■ Pologne - 9	■ États-Unis - 15	■ Pays-Bas - 18
■ Belgique - 24	□ Royaume-Uni - 30	■ Allemagne - 38	■ Espagne - 39	■ Italie - 60
■ France - 143	■ Portugal - 366			

DECHETS

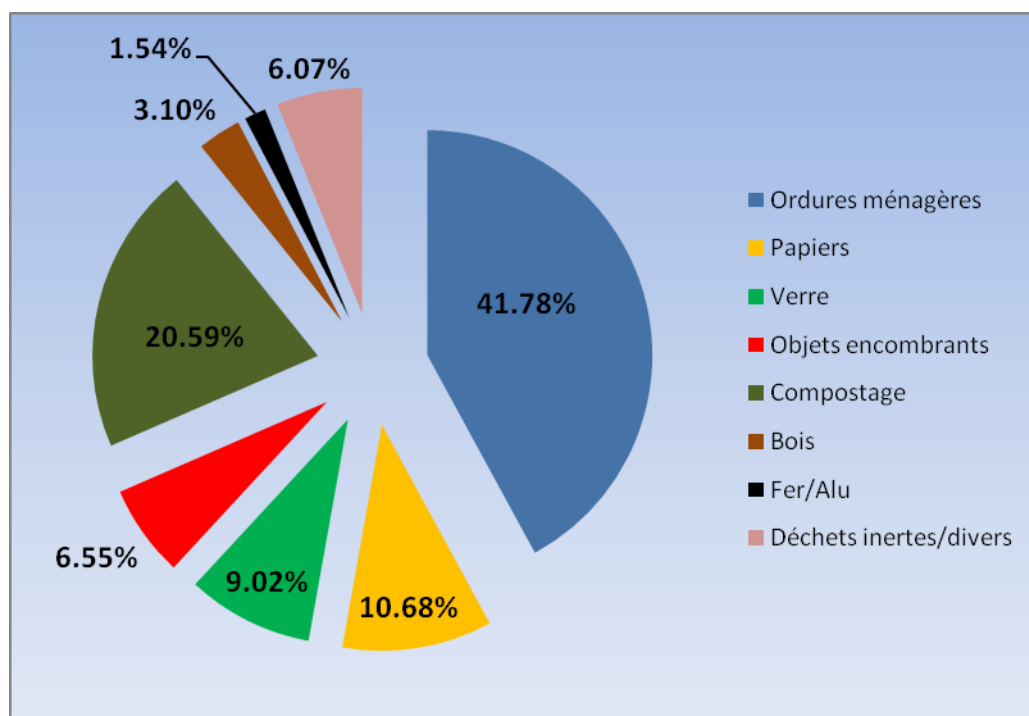
Tableau indicatif du traitement des déchets (tonnes).

	2008	2009
Déchets ménagers	555.25	567.57
Papiers	147.62	145.06
Verre	114.45	131.65
Objets encombrants	85.11	89.00
Compostage	225.93	279.75
Bois	50.77	42.07
Fer/Alu	24.17	20.89
Déchets inertes et divers	66.00	82.50
Total	1269.3	1358.49

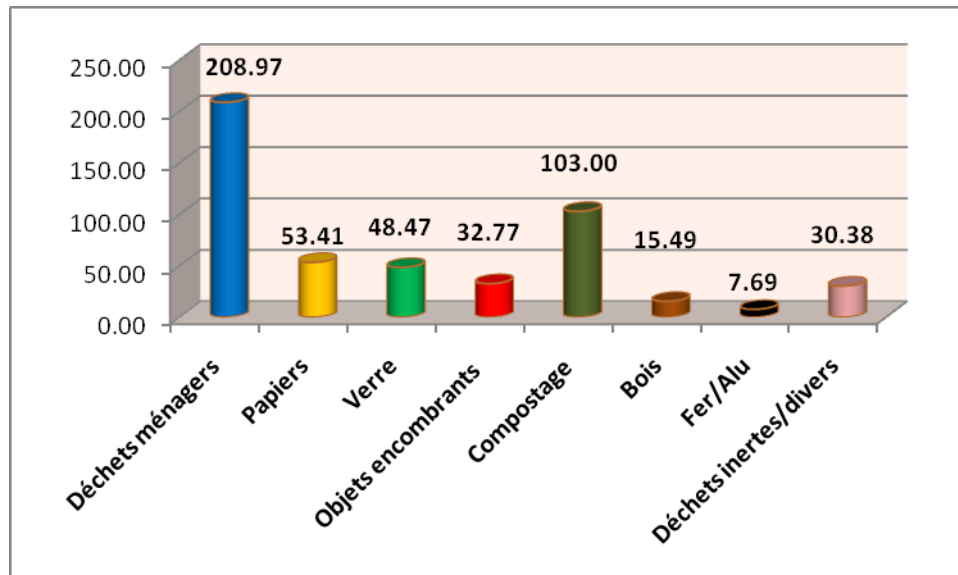
Coûts 2009



Tonnage 2009



Kg de déchets par habitant



(Calcul basé sur 2716 habitants)

Nous continuons à contrôler les coûts liés à l'enlèvement et à l'élimination de nos déchets. Une légère diminution de kg par habitant dans les déchets ménagers est à souligner. Toutefois, nous constatons encore, lors des tournées régulières de ramassage des objets encombrants, un nombre important d'objets métalliques et en bois qui pourraient être amenés directement en déchetterie, ce qui contribuerait certainement à une petite diminution de nos coûts. Une action de sensibilisation sera entreprise auprès de la population durant l'année 2010.

Mais continuons à trier, cela en vaut la peine.

Détermination de la taxe élimination des déchets 2010

Selon l'annexe au règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, le Conseil communal ratifie chaque année le montant de la taxe personnelle calculé sur la base des frais effectifs de l'exercice précédent :

Les comptes peuvent être ainsi résumés :

451.3181	Enlèvement et élim. déchets ménagers	CHF 185'658.20
451.3181.1	Débarras du vieux papier	CHF 24'280.85
451.3181.2	Déchetterie et compostage	CHF 22'048.50
451.3181.3	Elimination du verre	CHF 9'519.20
451.3181.5	Elimination des déchets encombrants	CHF 41'331.55
451.3181.6	Déchets inertes	CHF 7'644.45
451.3181.7	Evacuation bois	CHF 10'225.05
451.3181.8	Evacuation fer et métaux	CHF 2'823.10
451.4351.1/2	Facturation à des tiers	CHF 13'849.70
		CHF 289'681.20

60 % de ces frais effectifs sont pris en compte pour le montant global de la taxe :

	CHF 173'808.72
./. taxe perçue auprès des commerces et entreprises	CHF 2'850.00
./. taxe perçue auprès des résidences secondaires	CHF 600.00
	CHF 170'358.72

Nombre des personnes concernées : 1862

Montant théorique de la taxe : 91.49

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose que le montant de la taxe personnelle due pour la collecte, l'élimination et le traitement des déchets soit fixée à Frs. 90.-- pour l'année 2010.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETUY

vu le préavis municipal No 01/2010 relatif à la gestion et aux comptes 2009

oui le rapport de la Commission de Gestion,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2009, ainsi que le bilan, tels que présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière,
3. de fixer à Fr. 90.-- la taxe personnelle 2010 due pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets en application des modalités de l'annexe au règlement communal en la matière, entré en vigueur le 1er janvier 1997.

Ainsi adopté par la Municipalité en séance du 25 mai 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La secrétaire :

M. Roulet

S. Ruchet